www.multisite.ch

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Cully

But de l'école
Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments
L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours
Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages
La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours d'année, la finance d'écolage reste due pour toute l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Concours des solistes
Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.
Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Camp de musique

Les élèves sont encouragés à participer aux camps de musique de la Région de Lavaux et de la SCMV.

Avril 2023